CFA ENSUP LR
Sud de France

CFA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
SUD DE FRANCE EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

TAXE D'APPRENTISSAGE 2015

Soutenir l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, c'est investir pour vos collaborateurs de demain.

Université Montpellier 1
UNIVERSITÉ MONTPELLIER 2 SCIENCES ET TECHNIQUES
ARTS, LETTRES, LANGUES, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY MONTPELLIER
UNIVERSITÉ PERPIGNAN VIA DOMITIA
UNÎMES
ENSCM CHIMIE Montpellier
Montpellier SupAgro
la Région Languedoc Roussillon

www.ensuplr.fr

L'apprentissage dans l'enseignement supérieur en Languedoc Roussillon .

Pour faire face à un développement important et répondre au mieux aux besoins des entreprises, 7 établissements régionaux de l'enseignement supérieur se regroupent avec le soutien de la Région Languedoc-Roussillon et du Rectorat de l'Académie de Montpellier pour créer en 2015 le **CFA ENSUP LR**.
Fort de plus de 1200 apprentis, il deviendra ainsi **le deuxième CFA de l'Enseignement Supérieur dans le Grand Sud**.

Les établissements fondateurs
Université de Montpellier
Université Paul-Valéry
Université de Nîmes
Université de Perpignan
Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier
SupAgro Montpellier

86 diplômes nationaux

adossés à la recherche et adaptés aux besoins des entreprises.

- DUT
- Licence Générale
- Licence Professionnelle
- Master
- Diplôme d'ingénieur

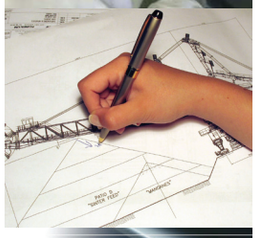

- Gestion, Management, Comptabilité, Droit, Prévention, Services, Commerce, Distribution
- Environnement, Agriculture, Viticulture, Œnologie, Aménagement, Eau, Energies Renouvelables
- Informatique, Technologie de l'Information, Industrie Graphique, Réseaux et Télécoms
- Industrie, Mécanique, Electronique, Métallurgie, Nucléaire, Chimie, Santé, Pharmacie, Textile
- Construction, Bâtiment, Travaux Publics
- Sanitaire, Social, Aide à la personne
- Hôtellerie, Restauration, Tourisme
- Culture, Communication
- Transport, Logistique
- Agro-Alimentaire, Biotechnologies

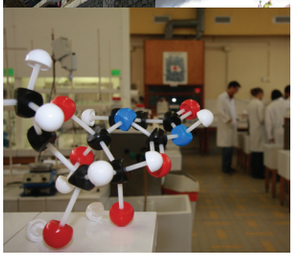

Avec l'apprentissage, vous recrutez des jeunes rapidement opérationnels qui développent leurs connaissances au sein de votre entreprise. Vous contribuez ainsi au renouvellement des compétences dans votre secteur d'activité.

Partout en France, plus de 1000 entreprises partenaires des Universités de Montpellier, Nîmes, Perpignan, de l'Ecole Supérieure de Chimie ou de Sup Agro Montpellier font confiance au CFA ENSUP LR.

GRÂCE À VOUS...

En choisissant de verser votre taxe d'apprentissage au CFA ENSUP LR, vous participez :

- au financement de la formation de plus de 1200 apprentis,
- à la promotion de l'apprentissage auprès des professionnels et des jeunes,
- à la préparation et l'accompagnement des candidats à la recherche de terrains d'apprentissage,
- à l'évolution des formations existantes et à l'ouverture à l'apprentissage de nouveaux diplômes, en adéquation avec les besoins des entreprises,
- au maintien d'un enseignement de qualité en rapport avec les outils et technologies utilisés dans votre secteur professionnel.

Zoom sur le CFA ENSUP LR

Effectifs ASuR LR : **1200 apprentis**

Taux de réussite aux examens de **98%** (source SIFA 2014)

93% des apprentis sont satisfaits ou très satisfaits de la formation reçue (source IPA 2014)

78% d'insertion professionnelle à l'issue de la formation (source IPA 2014)

Plus de **60%** d'intervenants professionnels

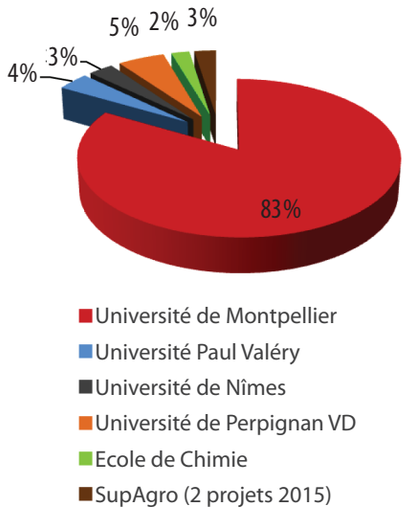

Les plus pour 2015

- Structuration du CFA Régional du Supérieur Sud de France en Languedoc-Roussillon
- Ouverture à l'apprentissage de 10 nouveaux diplômes
- Actions d'accompagnement et de préparation des candidats à la recherche de terrains d'apprentissage.
- Promotion de la mobilité internationale des apprentis par des partenariats avec des universités américaines ou chinoises, la découverte du tissu économique local de Pologne, la visite d'usines et la rencontre de chefs d'entreprises d'Asie.

mode d'emploi

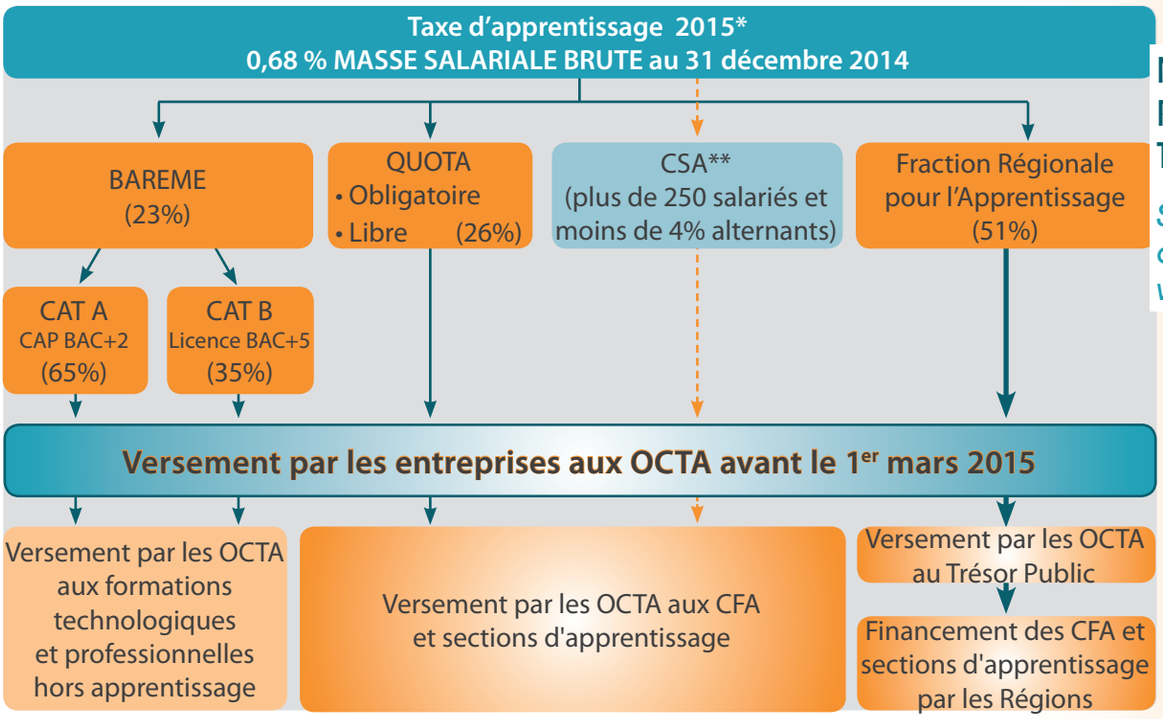
Taxe d'apprentissage 2015*
0,68 % MASSE SALARIALE BRUTE au 31 décembre 2014
BAREME (23%)
QUOTA • Obligatoire • Libre (26%)
CSA** (plus de 250 salariés et moins de 4% alternants)
Fraction Régionale pour l'Apprentissage (51%)
CAT A CAP BAC+2 (65%)
CAT B Licence BAC+5 (35%)
Versement par les entreprises aux OCTA avant le 1er mars 2015
Versement par les OCTA aux formations technologiques et professionnelles hors apprentissage
Versement par les OCTA aux CFA et sections d'apprentissage
Versement par les OCTA au Trésor Public
Financement des CFA et sections d'apprentissage par les Régions

NOUVELLE RÉFORME TA 2015

Schéma de versement

** Répartition de la taxe d'apprentissage en Alsace Moselle : 49% pour le quota et 51% pour la fraction régionale (FRA). ** Conformément à la proposition de la DGEFP, la CSA doit-être affectée aux CFA pour les apprentis présents au 31/12/2014, sous les mêmes conditions que le quota, pour le concours financier.*

Quelles habilitations ?

Le CFA ENSUP LR est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage au titre du :

- QUOTA
- BAREME catégories A et B si la part quota n'a pas couvert le coût de la formation de votre apprenti
- CSA**

Quand ?

Avant le 1er mars 2015 (date limite de versement).

A qui ?

Adressez-vous à votre OCTA (Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage Agréé)
Liste nationale consultable sur le site **www.ensuplr.fr rubrique Taxe d'Apprentissage**

Comment ?

Remplissez le bordereau remis par l'OCTA, en spécifiant :

- ☐ le nom de l'apprenti,
- ☐ les nom et code du diplôme bénéficiaire (cf bordereau annexe)
- ☐ **le code RNE ou UAI du CFA ENSUP LR**

Communiquez-nous par le biais du bordereau joint, ou par mail, le choix et le montant de votre versement (conformément au décret n°2012-628 du 2 mai 2012)

Nos références

Raison sociale : CFA ENSUP LR
UAI (RNE) : 0342338G
UAI UM1 : 0342291F
UAI UM2 : 0342128D
UAI UM3 : 0342290E
UAI UPVD : 0660920S
SIRET : 130 020 548 000 17

Besoin d'un conseil, d'une information ?

CFA ENSUP LR Sud de France
CFA Régional de l'Enseignement Supérieur Sud de France en Languedoc-Roussillon

Joséphine ARNAUD -CFA ENSUP LR
Responsable du Pôle Développement de l'Apprentissage Taxe d'Apprentissage
04 99 58 52 32 / 06 71 93 34 33
josephine.arnaud@ensuplr.fr

99, av. d'Occitanie - CS 79235 - 34197 MONTPELLIER CEDEX 5
cfa@ensuplr.fr - www.ensuplr.fr

Université Montpellier 1
UNIVERSITÉ MONTPELLIER 2 SCIENCES ET TECHNIQUES
UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY MONTPELLIER
UNIVERSITÉ PERPIGNAN VIA DOMITIA
UNÎMES
ensCM CHIMIE Montpellier
Montpellier SupAgro
la Région Languedoc Roussillon

point trait 04 66 80 23 10